



PHEL infos

Du nouveau sur la liste des médicaments

La commission des Médicaments des Hôpitaux de l'Est Lémanique s'est réunie le 17 février 2010. Ses membres ont choisi d'apporter divers changements à l'assortiment de la PHEL :

Adjonctions

© Losartan Mepha®

Cosaar® (*losartan*) a été le premier antihypertenseur de la classe des antagonistes des récepteurs de l'angiotensine II (« *sartans* ») à figurer sur notre liste des médicaments. Lorsque des spécialités de la même famille au profil pharmacologique plus avantageux sont arrivées sur le marché, la commission des médicaments a choisi d'introduire successivement deux autres sartans dans l'assortiment de la PHEL : l'*irbésartan* (Aprovel®) et le *candésartan* (Atacand®). Cosaar® était quant à lui radié de la liste.

Or, voici qu'est commercialisé le premier générique d'un antagoniste des récepteurs de l'angiotensine. En l'occurrence, Losartan Mepha® (même principe actif que Cosaar®). Bien que le *losartan* ne figure plus sur notre liste des médicaments, le lancement du générique offre une opportunité d'économie qu'il est difficile d'ignorer. L'argument de l'allègement des coûts a motivé la commission à revoir une fois de plus la gamme de sartans disponibles dans nos hôpitaux.

Désormais, l'assortiment de sartans de la PHEL se limitera à deux principes actifs : le *losartan* (Losartan Mepha®) et l'*irbésartan* (Aprovel®). Le *candésartan* (Atacand®), moins prescrit, est retiré de la liste.

Irbesartan, *candésartan* et *losartan* sont des molécules théoriquement interchangeables. On peut toutefois relever quelques différences pharmacocinétiques :

Paramètres	irbesartan (Aprovel®)	losartan (Cosaar®)	candésartan (Atacand®)
Pro-drug ?	non	oui	oui
Pic plasmatique après	1½ -2 h.	3-4 h.	3-4 h.
T _{1/2} d'élimination	11-15 h.	6-9 h.	9 h.
Doses/jour usuelles	150-300 mg	25-100 mg	4-32 mg

Très peu d'études cliniques comparent directement ces molécules. L'effet antihypertenseur du



PHEL infos
est un organe d'information destiné au corps médical, aux infirmières et aux assistantes en pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique.

Rédaction du n° 44 :
F. Rouiller, pharmacien-chef adjoint.

Adresse : Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique (PHEL), p.a. Hôpital Riviera, site du Samaritain, 1800 VEVEY

Tél.: 021 923 42 20

Fax : 021 923 42 31

E-Mail :
Christian.Schaeli@pHEL.ch

Site : www.pHEL.ch

Sommaire :

- p.1 **Du nouveau sur la liste des médicaments**
ADJONCTIONS
Losartan Mepha®
 - p.2 **REPLACEMENTS**
Normolytoral® remplace GES 45®, Anticholium® remplace Physostigmine, Oculotect® et CoLiquifilm® remplacent Vitamine A Blache®
 - p.3 Vitamine B6 Ratiopharm® remplace Vitamine B6 Streuli®, Resource Optifibre® remplace Resource Benefiber®
- RADIATIONS**
Atacand®, Prednisolone ampoules Streuli®,
- p.4 Clopixol Acutard® 100 mg, Isoptin® injectable, Rytmonorm® injectable, Taurolin® 2% pour instillation
- Correction** : Bellafit N®

● Du nouveau sur la liste des médicaments (suite)

losartan serait un peu moins marqué, peut-être en raison de sa demi vie d'élimination relativement courte qui nécessite parfois une administration bi-quotidienne [surtout avec le faible dosage (50 mg)]. En revanche, le losartan aurait montré, en plus de son effet antihypertenseur, des propriétés uricosuriques.

Nouveau : Losartan Mepha® (*losartan*, générique de Cosaar®) comprimés 50 et 100 mg.

Radié de la liste : Atacand® (*candésartan*) comprimés 8 et 16 mg.

Remplacements

⊙ Normolytoral® remplace GES 45®

Le fabricant de la solution d'électrolytes pour réhydratation orale GES 45® retire son produit du marché. Autre préparation comparable dans le commerce suisse, la spécialité Normolytoral® contient les mêmes électrolytes en proportion comparable. Les différences entre les deux poudres sont leur conditionnement [Normolytoral® se présente en sachets plus petits (pour portions de 200 ml)], leur teneur en sucre (20 g de saccharose en plus dans GES 45®) et l'absence de bicarbonate dans Normolytoral®.

À noter que cette dernière formule est proche de celle que préconise l'OMS [formule SRO (sels de réhydratation orale à osmolarité réduite)]. La composition de la solution Normolytoral® une fois reconstituée est la suivante :

Na+	60 mmol/L
K+	20 mmol/L
Cl-	50 mmol/L
Citrate	10 mmol/L
Glucose	20 g
(+ saccharine et vanilline).	

Nouveau : Normolytoral® poudre sachets 5,4 g (pour dilution dans 200 ml).

Radié de la liste : GES 45® poudre sachets 23.1 g (pour dilution dans 500 ml)

⊙ Anticholium® remplace Physostigmine

La physostigmine est un antidote indiqué en cas de syndrome anticholinergique central, par exemple lors d'une intoxication par l'atropine ou ses dérivés (belladone, stramoine, homatropine, scopolamine, etc.). Le médicament étant retiré du marché suisse, la PHEL commandera en Allemagne la spécialité Anticholium®, et cela, lorsque notre stock sera épuisé. Attention : 1 ampoule de Anticholium® contient la même quantité de principe actif (2 mg de physostigmine), mais à une concentration plus basse.

Nouveau sur la liste : Anticholium® ampoules 5 ml = 2 mg (0,4 mg/ml)

Radié de la liste : Physostigmine ampoules 2 ml = 2 mg (1mg/ml).

⊙ Oculotect® et Co-Liquifilm® remplacent Vitamine A Blache®

Il n'y a pas sur le marché suisse de formule identique à celle de la pommade ophtalmique Vitamine A Blache® (15'000 UI de rétinol), désormais hors-commerce.

Le gel Oculotect® ne contient que 1000 UI de rétinol, soit 15 fois moins de vitamine A que l'onguent retiré. Mais sachant que l'action topique du rétinol sur les problèmes cornéens n'a jamais fait l'objet d'études probantes et que la forme gel est en général mieux tolérée par les patients que les corps gras d'une pommade, Oculotect® représente une solution de remplacement satisfaisante.

Il semble que la pommade Blache ait été souvent appliquée pour protéger les yeux des patients anesthésiés incapables de ciller. Dans cette indication, un onguent peut être préférable parce qu'il forme sur la cornée un film moins vite résorbé qu'un gel. On pourra dans ce cas s'en tenir à une pommade ne

contenant que des corps gras, le rétinol n'étant pas nécessaire. La commission a choisi pour cet usage de réintroduire sur la liste des médicaments l'onguent ophtalmique CoLiquifilm®, composé uniquement de paraffine et de vaseline blanche.

Nouveau sur la liste : **Oculotect®** gel ophtalmique 10 g (1000 UI de rétinol) ; **CoLiquifilm®** pommade 3,5 g (paraffine + vaseline).

Radié de la liste : **Vitamine A Blache®** pommade 5 g (15'000 UI de rétinol) .

⊙ Vitamine B6 Ratiopharm® remplace Vitamine B6 Streuli®

La disparition du marché suisse des ampoules de vitamine B6 de la firme Streuli sera compensée par l'importation d'une spécialité allemande.

Nouveau sur la liste : **Vitamine B6 Ratiopharm®** (D) ampoules 100mg/2ml.

Radié de la liste : **Vitamine B6 Streuli®** ampoules 100 mg/2 ml.

⊙ Resource Optifibre® remplace Resource Benefiber®

Le fabricant a choisi de changer l'appellation du produit, sans rien modifier de sa composition. La préparation est une poudre diététique à base de gomme de guar destinée à enrichir la nutrition en fibres alimentaires solubles.

Nouveau sur la liste : **Resource optifibre®** poudre boîte 250 g (1 mesurette = 4 g = 3 g de fibres).

Radié de la liste : **Resource Benefiber®** 250 g.

Radiations

⊙ Atacand®

← Voir page 1 (rubrique « Losartan Mepha® »).

Radié de la liste : **Atacand®** (candésartan) comprimés 8 et 16 mg.

⊙ Prednisolone ampoules Streuli®

La firme Streuli renonce à la commercialisation de ses ampoules injectables de prednisolone.

La *prednisolone* est un corticostéroïde de durée d'action moyenne et de puissance inflammatoire intermédiaire. Dans la même catégorie, la PHEL tient dans son stock d'injectables des ampoules de *méthylprednisolone* (Solu-Medrol® 40, 125, 500 et 2000 mg). Les autres corticoïdes iv de notre liste sont Solu-Cortef® (*hydrocortisone* 100 mg, durée d'action brève, puissance anti-inflammatoire modérée) et Mephameson® (*dexaméthasone* 4 et 8 mg, durée d'action longue, forte puissance anti-inflammatoire).

La commission estime que l'assortiment de corticostéroïdes injectables de la PHEL est suffisamment pourvu et ne juge pas nécessaire d'importer des ampoules de prednisolone pour remplacer le produit retiré.

	Doses équivalentes (mg)	Puissance anti-inflammatoire relative	1/2 vie biologique (h)
hydrocortisone (Solu-Cortef®)	20	1	8 -12
<i>prednisolone</i>	5	4	18 -36
méthylprednisolone (Solu-Medrol®)	4	5	18 -36
Dexaméthasone (Mephameson®)	0.75	25 -30	36 -54

À noter que notre liste des médicaments proposait aussi des ampoules de prednisolone Streuli à 25 mg. Celles-ci sont également hors commerce depuis plusieurs mois.

Radié de la liste : Prednisolone Streuli® injectable (*prednisolone succinate*) ampoules de substance sèche 25 et 50 mg.

☉ Clopixol Acutard® 100 mg

Clopixol Acutard® est un neuroleptique (*zuclopenthixol acétate*) injectable par voie intramusculaire. La substance diffuse assez lentement. Les pics plasmatiques sont atteints en l'espace de 24 à 48 heures, en moyenne après 36 heures.

L'injection de Clopixol Acutard® est indiquée dans le traitement des psychoses aiguës et les exacerbations des psychoses chroniques. Le dosage fort (100 mg) de la spécialité a été retiré du marché. Ne restent dans le commerce (et dans notre stock) que les ampoules à 50 mg/1 ml.

Radié de la liste : Clopixol Acutard® ampoules injectables 100 mg/2 ml

☉ Isoptin® injectable

La forme injectable de l'antagoniste du calcium Isoptin® (*vérapamil*) a été retirée du commerce. Les internistes ne jugent pas indispensable de remplacer le produit en important des ampoules d'Allemagne, où des ampoules de verapamil sont encore disponibles.

Les formes orales du médicament figurent toujours dans l'assortiment de la PHEL (comprimés 80 mg et comprimés retard 120 mg).

Radié de la liste : Isoptin® injectable ampoules 5 mg/2 ml.

☉ Rytmonorm® injectable

La forme injectable de l'antiarythmique Rytmonorm® (*propafénone*) a été retirée du marché

par son fabricant, le même que celui de Isopstin®. Cette disparition n'inquiète pas les internistes. De leur point de vue, une importation du produit de l'étranger n'est pas nécessaire.

Les formes orales du médicament sont toujours commercialisées et restent dans l'assortiment de la PHEL (comprimés 150 mg).

Radié de la liste : Rytmonorm® ampoules injectables 70 mg/20 ml.

☉ Taurolin® 2% pour instillation

La taurolidine est un antimicrobien (actif contre les grampositifs et gramnégatifs, y compris les anaérobies et certains champignons). L'action de la taurolidine ne provoque pas de libération d'endotoxines. Entre autres indications, le produit est utilisé en instillation pour la prévention d'états septiques pendant et après traitement chirurgical des péritonites. Cet usage a fait l'objet de plusieurs études qui ont abouti à des résultats controversés, deux de ces travaux n'ayant pas mis en valeur de différence entre la taurolidine et le placebo.

Taurolin® (2%), naguère très utilisé en chirurgie, est maintenant délaissé. Ce n'est pas le cas de Taurolin-Ringer® (0,5 %), toujours utilisé en bloc opératoire en lavages et irrigations, et qui reste dans l'assortiment.

Radié de la liste : Taurolin® instillation 2% (*taurolidine + povidone*) fiole 2%, 100 ml.

Bellafit N® Gouttes Erreur dans la monographie du Compendium

Dans la monographie de Bellafit N® gouttes du Compendium (version papier 2010), sous la rubrique « traitement d'une intoxication », l'information est erronée. La posologie de l'antidote physostigmine (*ou Anticholium® cf. p.2 du présent PHELInfos*) doit être corrigée comme suit :

Adulte : 2 à 3 mg en i.v. lente,
Enfants : 0.75 mg en i.v. lente,
A répéter toutes les 10-30 min.

Source : Antidotes contre les intoxications 2010, Bulletin de l'OFSP, février 2010 (n°7)